

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Pour les nouveaux et les anciens élèves

- 1 photocopie des cartes MUTUELLE, CAFAT ou AMG (**à jour**) ;
- 1 photocopie de la partie vaccination (**à jour**) du carnet de santé ou un état des vaccinations si perte du carnet ;
- 1 photocopie complète du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de tous les membres de la famille ;
- 1 photocopie du jugement, en cas de séparation des parents ;
- 1 photocopie de la carte d'identité recto/verso ou passeport de l'élève (**en cours de validité**) ;
- 1 photocopie du certificat de participation à la JDC ou l'attestation de recensement (**à faire à la mairie de votre commune à l'âge de 16 ans**) ;
- 1 photocopie du coupon de bourse 2023 délivré par la province (**si non présentation du coupon, vous serez facturé comme un non boursier**) ;
- 1 photocopie des trois derniers trimestres 2022 (**pour les nouveaux**) ;
- 1 exeat ou certificat de radiation de l'établissement d'origine (**pour les nouveaux**)
- 1 photocopie de votre facture d'électricité ou attestation d'hébergement (**pour l'adresse**) ;
- 1 RIB (**pour d'éventuels remboursements si nécessaire**) ;
- 10 enveloppes à fenêtre pré timbrées.

DOCUMENTS AU DOSSIER A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

- 1 certificat médical d'aptitude à l'enseignement technique daté de 2023 (**à faire compléter et viser par le médecin, uniquement pour les nouveaux**) ;
- 1 fiche d'inscription ou de réinscription ;
- 1 fiche infirmerie ainsi que le règlement ;
- 1 fiche vie scolaire ;
- 1 règlement du lycée signé par l'élève et son responsable légal ;
- 1 règlement de l'internat signé par l'élève et son responsable légal ;
- 1 fiche d'autorisations parentales diverses.

Le secrétariat sera ouvert jusqu'au mercredi 21 décembre 2022, 11h00.

